

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 49
Membres absents : 29
Procurations : 15

Séance du 27 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 27 du
mois de mars, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 21/03/2024
Date de transmission : 02/04/2024
Date de mise en ligne : 03/04/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. ECKES Raymond, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MUNCH Paul-Bernard, M. PFENDLER Pierre, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

Mme BACH Céline (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. FERON Jules (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Serge, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. MARTIN Anthony, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), M. OTMANE Rémy, M. PISARONI Gabriel (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. TSCHAMBER Yves (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. WOLGENSINGER André,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

ZAE Schlierbach - Cession de trois parcelles à la SCI AJK
(DELIBERATION n°2024-051)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Saint-Louis Agglomération a repris la gestion de la Zone d'Activité Economique (ZAE) de Schlierbach. Dans le cadre de sa compétence relative à la maîtrise d'ouvrage de la ZAE, les candidatures à l'acquisition d'un terrain doivent être préalablement présentées en Comité d'agrément pour approbation.

L'entreprise Kolya, par l'intermédiaire de sa SCI AJK, a exprimé la volonté d'acquérir les parcelles section AE n°18, n°19 et n°119 d'une superficie totale de 44,22 ares pour y implanter ses activités. La société s'est engagée à réaliser une construction qui comprendra des bureaux ainsi qu'un espace de production et de stockage.

Ce projet a recueilli un avis favorable du Comité d'agrément en date du 20 mai 2022.

Au regard de l'avis des Domaines délivré le 22 mai 2023, il est proposé à la SCI AJK une cession des trois parcelles concernées pour un montant total de 330 000 € HT, soit :

- parcelle section AE n°19 : au prix de 268 496 € HT, cette parcelle d'un total de 25 ares comprend un bâtiment d'activités d'une superficie de 429,14 m² avec un prix fixé à 625,66 € du m² ;
- parcelle section AE n°18 : 2.3 ares au prix de 7 360 € HT, soit un prix à l'are de 3 200 € ;
- parcelle section AE n°119 : 16.92 ares au prix de 54 144 € HT, soit un prix à l'are de 3 200 €.

Considérant l'intérêt, au regard de la compétence de Saint-Louis Agglomération en matière de développement économique, il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la cession à la SCI AJK, ou toute personne morale qui s'y substituerait, des parcelles n°18, n°19 et n°119 section AE, d'une surface totale de 44,22 ares, moyennant un prix de cession à 3 200 € HT l'are pour les terrains nus et à 625,66 € HT le m² pour le terrain avec bâtiment, soit un montant total de 330 000 € HT, TVA en sus, par acte à établir par le notaire expressément désigné, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les avant-contrats, contrats et actes authentiques nécessaires à cette opération ainsi que tout acte y afférent ;

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER



Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 02 avril 2024

Le Président

Jean-Marc DEICHTMANN

